

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITÉ SYNDICAL DU SICTOM SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de Champagne Berrichonne, convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni en la Salle polyvalente du SICTOM de Champagne Berrichonne sous la présidence de Monsieur VAN REMOORTERE Éric.

Nombre de délégués : - en exercice : 30 - présents : 22 - procurations : 05 - votants : 27

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme **ABRIOUX Sylvette** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; M. **BODIN Olivier** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; M. **BONNET Michel** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; M. **CHABANCE Fabrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; M. **GONNET Arnaud** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; Mme **HERVET Maryse** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; Mme **LAINÉZ Sylvie** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; M. **LAUVERGEAT Patrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; Mme **LE GRANDIC Patricia** déléguée titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; M. **LEGNIER François** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; Mme **LEPRAT Monique** déléguée titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; Mme **LOTH Christelle** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; Mme **MALLET Armelle** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; M. **MNICH Pascal** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; M. **PARAGE Frédéric** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; M. **RENAUDAT Fabrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; Mme **SAUGET Nicole** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; M. **TAILLANDIER Michel** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; M. **VAN REMOORTERE Éric** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; M. **VILLALDEA-AVILA Rafaël** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher.

SUPPLEANTS : M. **GUILLARD Philippe** délégué de la Communauté de Communes FerCher (suppléant de M. GONTHIER Gilles) ; M. **CHABENAT Jean-Michel** délégué de la Communauté de Communes Champagne Boischauts (suppléant de M. METIVIER Philippe).

PROCURATIONS : Mme **CIRRE Marie-Line** déléguée titulaire de la Communauté de Communes FerCher a donné procuration à M. **VILLALDEA-AVILA Rafaël** ; M. **HERAULT Michel** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher a donné procuration à Mme **LEPRAT Monique** ; M. **JOLY Sylvain** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher a donné procuration à M. **BONNET Michel** ; M. **NORMAND Franck** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher a donné procuration à M. **LEGNIER François** ; M. **QUANTIN Jean-Philippe** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts a donné procuration à Mme **SAUGET Nicole**.

ÉTAIT EXCUSÉ : M. **MAURICEAU Christophe** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts.

ÉTAIENT ABSENTS : M. **AUDEBERT Éric** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; Mme **MERLOT Nathalie** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITÉ SYNDICAL DU SICTOM - SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Nombre de délégués		L'an deux-mille-vingt-trois
En exercice	: 30	Le 28 septembre
Présents	: 22	Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M
Procurations	: 05	dûment convoqué s'est réuni en session
Votants	: 27	ordinaire, sous la présidence de
Pour	: 27	M. Éric VAN REMOORTERE
Contre	: 00	Date de convocation : Le 19 septembre 2023
Abstention	: 00	

N° : 230928_02

OBJET : Mise en place d'une redevance spéciale

Depuis l'installation du nouvel exécutif en juin 2022, celui-ci a constaté qu'un bon nombre d'entreprises et de collectivités bénéficient du service de collecte gratuitement, du fait des exonérations de taxes prévues par le législateur. Afin de permettre à l'ensemble des utilisateurs du service de collecte du SICTOM de financer le service et de réduire la part supportée par les familles, il est proposé de mettre une redevance spéciale en place.

Il est proposé que cette redevance spéciale s'applique à l'ensemble des utilisateurs du service de collecte du SICTOM qui ne s'acquittent pas de la TEOM.

Un règlement et un modèle de convention, seront présentés au prochain comité syndical. Ils préciseront les conditions de mise en place de cette redevance.

Proposition du bureau : Avis favorable

Délibération :

Vu l'article L2333-78 du CGCT

Vu les statuts du SICTOM

Après avoir entendu l'exposé, le comité syndical décide à l'unanimité :

- de mettre en place une redevance spéciale à compter du 01/01/2024 pour les utilisateurs du service de collecte qui ne s'acquittent pas la TEOM.

Le secrétaire de séance
M. GONNET ARNAUD

Pour extrait conforme

M. Le Président
M. Éric VAN REMOORTERE

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 02/10/23

Publié ou Notifié le : 03/10/23